

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION
POUR LA PARTICIPATION DE JAPON TENDANCE
À «ROYAN PASSION - JAPON- ÉDITION 2018 »

D 18.464

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART,

ET

L'entreprise individuelle JAPON TENDANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ... Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes... sous le numéro ...518 825 575 R.C.S. Rennes..., représentée par Mme Besnard Kyoko....., son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « **la Société** »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT:

La Ville organise les 17 et 18 novembre 2018 l'événement ROYAN PASSION - JAPON. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention visant à promouvoir la culture japonaise sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, **la Société** souhaite bénéficier d'un stand au Palais des Congrès afin de promouvoir et vendre ses produits, en contre partie de frais d'inscription d'un montant de **25,00 euros**.
La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSÉ, IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **la Société** dans le cadre de ROYAN PASSION - JAPON qui se déroulera au Palais des Congrès à Royan les 17 et 18 novembre 2018.

Aucune reconduction n'est envisagée.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La Ville s'engage à la mise à disposition d'un stand au Palais des Congrès.

En contrepartie, **la Société** s'engage à régler les frais d'inscription d'un montant de **25,00 euros** à **la Ville** afin de pouvoir exercer son activité sur le stand dont elle disposera sur le site du Palais des Congrès.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 - RÉSILIATION

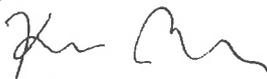
La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de PORTIERS : 15 rue de Blossac - 86000 PORTIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Pour **la Société**,
Le Directeur,



Fait à ROYAN, le 09/08/2018
en trois exemplaires originaux

10 SEP. 2018

Pour **la Ville**,

Pour le Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,


Jean-Paul Clech

En provenance de :
~~2 rue SAPON TENDANCE
 2 rue Cardinal Paul Guizon
 35000 RENNES~~

SGREVEZ - FIC 30A - 20190702(D) - 0007



**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 127 886 1369 3**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : **15/09/18**

Distribué le : **15/09/18**

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

(Signature)
 (Prénom, Nom et Prénom
 du Mandataire)

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
 LA POSTE AGRÉMENT N° C606

Ville de ROYAN SJ
 Hôtel de Ville Royan Bassin / aperçu
 80 avenue de Pentecôte
 17205 ROYAN Cedex



